



## Saison REER : La Banque Laurentienne propose aux épargnants quatre offres pour satisfaire leurs besoins en investissement

30 janvier 2014

MONTRÉAL, le 30 janv. 2014 /CNW Telbec/ - Dans le cadre de la saison REER, la Banque Laurentienne propose quatre offres qui s'adressent aux épargnants de tous types, quels que soient leur profil d'investisseur, leur tolérance au risque, leur âge, ou encore leurs projets d'avenir.

Voici les quatre offres vedettes de l'heure :

### ***Cotisez en un éclair - pour éviter la cohue durant la période des REER***<sup>1</sup>

Pour l'investisseur indécis ou en manque de temps, mais qui désire profiter d'un taux intéressant dès maintenant, la promotion *Cotisez en un éclair* est toute indiquée. Ce produit permet d'obtenir un taux annuel de 3 % pour un certificat de placement garanti (CPG) d'une durée de trois mois et ainsi bénéficier des intérêts en cotisant dès aujourd'hui, tout en évitant la cohue durant la période des REER. Ainsi, l'argent est investi dès maintenant et l'épargnant peut ensuite prendre le temps de bien analyser sa situation financière et prendre des décisions éclairées qui sont en ligne avec ses objectifs financier Admissible pour le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les investisseurs peuvent bénéficier de cette offre en investissant ou transférant d'une autre institution financière une somme minimale de 500 \$.

### ***CPG Duo - pour bénéficier du meilleur des deux mondes : allier rendement et garantie de capital***<sup>2</sup>

Destiné à l'investisseur en quête d'une diversification de son portefeuille mais qui désire bénéficier d'un rendement garanti, le CPG Duo représente le meilleur des deux mondes. D'une durée de cinq ans, le CPG Duo propose à la fois un potentiel de rendement intéressant tout en ayant une portion de ses placements qui offre un rendement assuré : 50 % du placement est investi dans un CPGAction Canadien Croissance (catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes Série LB) alors que l'autre moitié est placée dans un CPG non rachetable au taux exceptionnel de 3 %. Le rendement annuel minimum assuré en investissant dans le CPG Duo est de 1,5 %.

### ***Remise de 2 % en argent - pour profiter dès maintenant d'un retour sur l'investissement***<sup>3</sup>

La promotion *Remise de 2 % en argent* propose aux épargnants un rendement bonifié sur leurs investissements par une remise en argent allant jusqu'à 2 % sur les nouveaux placements ou placements transférés à la Banque Laurentienne pendant cinq ans (1 % pour les placements transférés et conservés pendant une période de trois ans). Cette offre qui est valide est valide sur tous les transferts vers des comptes enregistrés (REER, CRI, FERR, CELI) et non enregistrés, est une excellente façon d'accroître rapidement son patrimoine.

### ***CPG trois ans, avec rendement potentiel allant jusqu'à 12 % - pour tirer profit du marché des entreprises canadiennes***<sup>4</sup>

Ce produit est une excellente façon de bénéficier du rendement d'entreprises canadiennes, tout en offrant une garantie de capital, comme pour tout type de CPG. La grande variété des titres détenus permet de diversifier le portefeuille, d'optimiser le potentiel de rendement et d'en réduire le risque. Le CPGAction Canadien Croissance, un placement à capital garanti dont le rendement est basé sur celui du fonds Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes Série LB offre un rendement maximal de 12 % pour un terme de trois ans en plus d'investir dans un vaste éventail de titres canadiens à rendement, dont des titres à dividendes élevés et des actions privilégiées. Il est admissible aux comptes enregistrés (REER, CELI, FERR et FRV) et non enregistrés. Un investissement minimal de 500 \$ est requis.



Pour tirer pleinement profit de ces promotions durant la saison REER, consultez un conseiller en succursale ou le Service à la clientèle au 1 800 252-1846.

### À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. Reconnue pour l'excellence de son service, sa proximité et sa simplicité, la Banque sert un million et demi de clients à travers le pays. Fondée en 1846, elle emploie 4 000 personnes qui font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. Elle gère un actif au bilan de 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 37 milliards \$.

La Banque se démarque par l'excellence de son exécution et son agilité. Ainsi, elle dessert les particuliers, tant par l'entremise de ses services en succursale que par une offre virtuelle en évolution constante. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des PME, des entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à sa présence grandissante à travers le Canada et ses solides équipes situées en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

---

<sup>1</sup> En date du 31 décembre 2013, le taux d'intérêt annuel affiché du CPG 3 mois est de 0,25 %. Le taux d'intérêt annuel affiché du CPG 3 mois sera bonifié de 2,75 %. Pour bénéficier de cette offre, vous devez investir ou transférer d'une autre institution financière un minimum de 500 \$ entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 3 mars 2014 dans l'un des régimes admissibles. Les régimes admissibles sont le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Les renouvellements de placements et les autres CPG détenus à la Banque Laurentienne et ses filiales ne sont pas admissibles à cette offre. Dans le cas d'un transfert provenant d'une autre institution, le taux d'intérêt annuel sera celui affiché au moment de la réception des fonds. Pour être admissibles à la bonification de taux, les fonds doivent être reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 3 mars 2014. Taux d'intérêt annuel. Les intérêts simples sont calculés et versés à la date d'échéance. Cette offre est disponible uniquement dans le réseau de succursales et via les conseillers du Centre télébancaire de la Banque Laurentienne. L'offre n'est pas disponible chez B2B Banque, au secteur PME-Grandes entreprises ou chez les autres courtiers. Certaines conditions s'appliquent. L'offre et les taux des CPG peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou autre promotion. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un conseiller.

<sup>2</sup> Le CPG DUO est composé à 50% d'un CPGAction Canadien Croissance 5 ans et à 50% d'un CPG d'une durée de 5 ans.

Le taux de participation au rendement du CPGAction Canadien Croissance 5 ans est en vigueur du 20 janvier 2014 au 26 mai 2014 inclusivement. Il ne s'agit pas d'un taux annuel. Le taux de rendement total sera équivalent à 70% du rendement de l'indice. L'indice de référence est basé sur le fond de placement Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes (série LB). Le capital investi est garanti, mais il n'y a aucun minimum de rendement garanti. L'intérêt payable sur le CPGAction Canadien Croissance 5 ans est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre le jour de la date d'émission du placement et l'indice de référence aux trois dates de calcul de l'indice final stipulées dans la convention d'achat, multiplié par le taux de participation au rendement. Toutes les fluctuations subies par l'indice de référence affecteront le rendement final, lequel ne pourra être connu qu'à l'échéance du placement. Le rendement passé obtenu n'est pas indicatif du rendement futur.

Le taux du CPG 5 ans est un taux d'intérêt annuel. Les intérêts sont composés, calculés et capitalisés annuellement, et versés à la date d'échéance. Ces offres sont disponibles uniquement dans le réseau de



succursales et via les conseillers du Centre télébancaire de la Banque Laurentienne. Ces offres ne sont pas disponibles chez B2B Banque, au secteur PME-Grandes entreprises ou chez les autres courtiers. Certaines conditions s'appliquent. L'offre et les taux des CPG peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ou autre promotion. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un conseiller en succursale.

<sup>3</sup> Certaines conditions s'appliquent. Un boni de 1 % est accordé si les sommes transférées et le boni de 1 % sont conservés pendant trois (3) ans dans le compte receveur. Un boni de 2 % est accordé si les sommes transférées et le boni de 2 % sont conservés pendant cinq (5) ans dans le compte receveur. L'offre ne s'applique pas aux sommes transférées dans des fonds de communs de placement, ou dans des dépôts à vue. Le montant transféré et le boni correspondant doivent être conservés à la Banque Laurentienne conformément aux périodes de restriction, à défaut de quoi une pénalité équivalente au boni sera imputée au compte receveur. La période de restriction débute à compter de la date d'ouverture du placement. Le versement du boni se fera en argent canadien dans l'encaisse du compte Tactique de la Banque, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par client. Pour bénéficier du boni, vous devez vous présenter à votre succursale ou appeler votre conseiller. La Banque se réserve le droit de mettre fin à cette offre ou de la modifier en tout temps, sans préavis. Voir les détails en succursale. Le client est entièrement responsable de toute conséquence fiscale découlant du versement du boni. Le boni est imposable dans les comptes non enregistrés. Afin de profiter de cette offre, la Convention de transfert doit être signée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 3 mars 2014. L'offre s'applique à tout transfert de fonds non enregistré et enregistré. Les transferts doivent être effectués d'ici le 31 mai 2014. La Banque se réserve le droit de mettre fin à cette offre ou de la modifier en tout temps, sans préavis.

<sup>4</sup> Le taux du CPG *Action* Canadien Croissance 3 ans est en vigueur du 16 septembre 2013 au 14 avril 2014 inclusivement. Il ne s'agit pas d'un taux annuel. Le taux de rendement total ne pourra pas dépasser le taux de rendement maximal de 12 % sur trois ans. Le taux annuel maximal composé est de 3.850 %, lequel peut être modifié en tout temps. Le capital investi est garanti, mais il n'y a aucun minimum de rendement garanti. L'intérêt payable sur le CPG *Action* Canadien Croissance 3 ans est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre le jour de la date d'émission du placement et l'indice de référence aux trois dates de calcul de l'indice final stipulées dans la convention d'achat. L'indice de référence est basé sur le fonds de placement Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes (série LB). Toutes les fluctuations subies par l'indice de référence affecteront le rendement final, lequel ne pourra être connu qu'à l'échéance du placement. Le rendement passé obtenu n'est pas indicatif du rendement futur. Les CPG *Action* Canadien Croissance 3 ans achetés entre le 16 septembre et le 25 octobre seront émis le 28 octobre 2013. Ceux acquis entre le 28 octobre et le 6 décembre seront émis le 9 décembre 2013. Par la suite, les CPG *Action* Canadien Croissance achetés entre le 9 décembre et le 17 janvier, entre le 20 janvier et le 28 février et entre le 3 mars et le 11 avril seront respectivement émis le 20 janvier, le 3 mars et le 14 avril. Pour obtenir plus de renseignements concernant le CPG *Action* Canadien Croissance 3 ans, veuillez vous informer auprès d'un conseiller en succursale. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre promotion. La Banque se réserve le droit de mettre fin à cette offre ou de la modifier en tout temps, sans préavis.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements:



**Mary-Claude Tardif**

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)